



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

UNESCO/BIE/C.64/3
Genève, 16 janvier 2015
Original : anglais

90 ans au service de l'excellence en éducation !

**SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 28 - 30 janvier 2015

PROJET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET BUDGET 2015



5



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

Bureau international d'éducation

90 ans au service de l'excellence en éducation !



BIE
Bureau
international
d'éducation
de l'UNESCO

Table des matières

I. Cadre général de programmation

II. Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curriculum sont soutenues

III. Résultat escompté 1a du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

IV. Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est renforcée, soutenue et mise en place

V. Développement institutionnel et organisationnel

VI. Données budgétaires

Annexe 1 : Structure organisationnelle 2015

I. Cadre général de programmation

Ce document présente le programme d'activités que le Bureau international d'éducation (BIE) propose de mettre en œuvre en 2015 (dénommé ci-après le « programme proposé »), en se fondant sur les résultats enregistrés en 2014. Il a aussi pour objectif de mieux définir l'orientation du BIE, renforcer son impact, en particulier sur le terrain, et consolider les données démontrant cet impact.

En tant qu'institut de l'UNESCO de catégorie I, le programme proposé par le BIE est en étroite adéquation avec les fonctions principales de l'UNESCO, et il est guidé par les principaux axes d'action et les résultats escomptés du BIE associés pour 2014-2017, tels qu'énoncés dans le document 37 C/5. Le présent document est donc articulé selon les résultats escomptés du BIE (voir encadré ci-dessous).

Principal axe d'action 1 :

Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusifs et de grande qualité

Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révisions en matière de curriculum sont soutenues

Résultat escompté 1a¹ du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcés

Principal axe d'action 3

Faire avancer l'éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est renforcée, soutenue et mise en œuvre

A l'échelle de l'Institut, le programme d'activités 2015 est aussi orienté par la Stratégie et le programme de travail du BIE pour 2012-2017 et par la nécessité d'accélérer les progrès pour acquérir et maintenir le statut de centre international d'excellence en matière de curriculum et de questions associées.

Pour accélérer les progrès, il faut se concentrer davantage sur les six principales initiatives dont la mise en œuvre efficace devrait assurer des progrès dans les trois principaux domaines d'action de la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence, à savoir : le **développement des capacités et l'assistance technique, la production et la gestion de connaissances, et le dialogue politique**. Les six initiatives sont les suivantes:

Innovation et leadership en matière de curriculum et d'apprentissage (Fonction normative) vise à repenser et à repositionner le curriculum pour le placer au cœur du dialogue et des interventions sur le développement aux niveaux national et mondial, dans le contexte des Objectifs de développement durable et l'après-2015. Elle vise aussi à repositionner le curriculum en tant qu'outil indispensable pour mettre en œuvre les politiques sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Questions fondamentales en matière de curriculum et d'apprentissage (Fonction de laboratoire d'idées) a pour objectif de mettre au point des cadres et des principes directeurs en matière de curriculum, ainsi que des prototypes dans les domaines où la demande est forte et où les États membres ont peu d'expérience, et/ou dans les domaines où les États membres ne réalisent pas les progrès escomptés.

Production et gestion de connaissances en matière de curriculum et d'apprentissage (Fonction de centre d'information et d'échanges –*Clearinghouse*) vise à améliorer l'accès physique et substantiel aux connaissances fondées sur des données probantes nécessaires pour orienter la conception et le développement du curriculum, ainsi que pour l'apprentissage. Il s'agira de traduire les résultats de la recherche de pointe en un langage facilement accessible, de manière à faciliter la compréhension de leurs répercussions sur les politiques et les pratiques. Il s'agira aussi de rendre les connaissances accessibles par l'intermédiaire de documents imprimés et de la plate-forme informatique.

Renforcement systémique de la qualité et de l'adéquation au développement de l'éducation et de l'apprentissage (Fonction de renforcement des capacités) vise à renforcer les capacités des États membres à analyser et à éliminer les principaux obstacles qui les empêchent d'assurer de manière équitable une éducation de qualité et adaptée au développement, ainsi que des possibilités effectives d'apprentissage tout au long de la vie.

¹ Le résultat escompté 1a a été intégré dans les travaux du BIE en 2014.

Rôle de leadership dans le dialogue mondial sur le curriculum et l'apprentissage (Fonction de leadership intellectuel) vise à organiser régulièrement les réunions de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) et à accroître son importance en vue de renforcer la position du BIE en tant qu'entité efficace et indispensable contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable liés à l'éducation, et de renforcer la position du BIE en tant que centre d'excellence en matière de curriculum et d'apprentissage.

Développement institutionnel et organisationnel (Fonction de renforcement des capacités du BIE) a pour objectif de renforcer la capacité du BIE à mettre en œuvre la stratégie visant à en faire un centre d'excellence, et à s'acquitter efficacement de son mandat.

II. Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curricula sont soutenues

En 2015, le BIE renforcera son rôle de leadership intellectuel mondial, ainsi que ses innovations en matière de curriculum et d'apprentissage. Un document essentiel sera élaboré pour orienter un changement de paradigme dans le curriculum. Ce document visera en particulier à exposer le nouveau concept du curriculum et à mettre en relief sa position centrale dans le dialogue et les interventions sur le développement aux niveaux national et mondial. Le BIE dirigera aussi une consultation mondiale sur le paradigme proposé par l'intermédiaire d'un réseau des institutions des États membres sur le curriculum. Dans le courant de 2015, le BIE propose de renforcer la qualité et la couverture géographique du Diplôme, et de renforcer l'appui technique offert après la formation.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Impulser un changement de paradigme dans le curriculum et l'apprentissage, et un dialogue mondial sur le paradigme proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un document d'orientation sur le nouveau concept et la nouvelle position du curriculum Conduite d'un dialogue mondial et recherche d'un consensus et d'une adhésion à ces nouveaux concepts et positions 	<ul style="list-style-type: none"> La vision et la compréhension du curriculum sont élargies et remaniées et les États membres y adhèrent Les États membres produisent des documents de politiques, des cadres/lignes directrices curriculaires et des programmes scolaires à la lumière du nouveau paradigme 	<ul style="list-style-type: none"> Déséquilibre dans la participation régionale et, par conséquent, dans l'adhésion 	<ul style="list-style-type: none"> Contact avec des entités régionales (communautés économiques régionales, bureaux régionaux, groupes de réflexion, etc.) pour convoquer des consultations régionales à l'occasion des événements organisés par ces entités
<p>2. Renforcer les réseaux et les partenariats internationaux dans les domaines du curriculum et de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un annuaire des directeurs de toutes les institutions et tous les organismes liés au curriculum au niveau national Renforcement du réseau des Alumni du Diplôme, mis en place en 2014 Renforcement de la Communauté de pratique (CoP) en matière de développement du curriculum en tant qu'outil de partage de connaissances sur des questions, tendances et pratiques liées au curriculum 	<ul style="list-style-type: none"> La valeur ajoutée du BIE et de ses souteneurs commencent à s'imposer au vu de la participation et de l'approbation du paradigme proposé 		

<p>3. Elever la qualité de la formation du Diplôme post-licence en conception et développement du curriculum</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser et actualiser les sessions de formation en face-à-face et en ligne • Approfondir la formation des facilitateurs et des tuteurs afin d'améliorer leur capacité à dispenser les cours • Actualiser l'ensemble de ressources curriculaires et le matériel de formation du Diplôme afin d'ajouter des modules thématiques sur des questions fondamentales et d'actualité concernant le curriculum et l'apprentissage • Suivre l'impact du Diplôme sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Les diplômés assument un rôle de direction et de gestion dans la mise en œuvre d'innovations curriculaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'achèvement de la formation en raison de la charge de travail • Les Ministères de l'éducation ne reconnaissent pas le Diplôme et n'encouragent pas les professionnels à suivre la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que la formation soit plus souple et que chacun puisse la suivre à son rythme
<p>4. Revaloriser le Diplôme au niveau Master</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le Diplôme avec un groupement d'universités et d'institutions de formation des enseignants, initialement en Afrique, en Amérique latine et les Caraïbes, et éventuellement dans les Etats arabes et l'Amérique du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation accrue des processus de conception et de développement du curriculum 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres manquent de ressources pour financer la participation du personnel du Ministère de l'éducation et des institutions associées au programme de Master 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la mobilisation de ressources pour des bourses d'études
<p>5. Fournir une assistance technique sur-mesure en fonction des besoins du pays identifiés par les anciens étudiants (interventions post-formation) et les autorités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité des curricula nationaux s'améliore 	<ul style="list-style-type: none"> • Les approches fragmentaires des réformes curriculaires restent enracinées et sont résistantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dialogue avec les États membres sur l'importance d'adopter une approche systématique et durable des réformes curriculaires.
<p>6. Maintenir et élargir la couverture géographique du Diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser le Diplôme en Afrique (quatrième édition) et en Amérique latine et les Caraïbes (sixième édition) • Préparer l'extension du Diplôme dans les États arabes et en Asie à partir de 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Une masse critique exigée pour diriger, gérer et évaluer de manière appropriée s'approche du seuil nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres manquent de ressources pour financer la participation du personnel du Ministère de l'éducation et des institutions associées au programme du Diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les éventuelles sources de bourses d'études

Le BIE abordera aussi des questions fondamentales liées au curriculum, en élaborant des cadres et des principes directeurs liés au curriculum ainsi que des prototypes dans les domaines où la demande est forte et où les États membres ont peu d'expérience. En 2015, le BIE se concentrera sur trois domaines fondamentaux uniquement: lecture dans les premières années de scolarité, éducation à la citoyenneté mondiale, et éducation et protection de la petite enfance. En outre, les enseignements tirés de l'expérience serviront à élaborer un ensemble de stratégies et de méthodologies visant à intégrer les questions fondamentales dans le curriculum et les programmes scolaires sans surcharger le curriculum.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>7. Renforcer la capacité des États membres à concevoir et à développer des curricula en lecture dans les premières années de scolarité</p> <p>Mettre en œuvre la deuxième année du projet de trois ans intitulé <i>Améliorer les acquis de la lecture dans les trois premières années du primaire</i> (2013-16) financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE pour son sigle en anglais), afin d'appuyer les efforts du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal pour améliorer le niveau de lecture des élèves dans les trois premières années de l'enseignement primaire. Les activités prévues pour 2015 sont les suivantes:</p> <p>Sénégal : organisation d'ateliers de production de principes directeurs monolingues et bilingues pour l'enseignement de la lecture/de l'écriture, de modules de formation des enseignants sur la pédagogie et la lecture en français, et sur la révision des modules de formation des enseignants</p> <p>Niger : organisation d'ateliers de production de deux modules de formation initiale des enseignants, et d'un guide complémentaire d'utilisation des modules, des sessions de formation sur l'utilisation efficace des modules et du guide ; et conduite d'une campagne de sensibilisation à l'importance de la lecture pour une éducation de qualité</p> <p>Burkina Faso : organisation d'ateliers de production d'un module de formation des enseignants à la lecture, d'un guide sur l'enseignement de la lecture/écriture, et d'une boîte à outils pour les enseignants. Adaptation du curriculum existant pour aborder les questions liées à la lecture, et conduite d'ateliers pour réviser le matériel pédagogique</p> <p>Conception d'outils d'évaluation simples et permanents à l'usage des enseignants, afin de suivre l'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats d'apprentissage des élèves commencent à s'améliorer • La base de connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage en lecture et écriture des trois ministères se consolide 	<ul style="list-style-type: none"> • L'instabilité politique dans les pays participants peut entraver les progrès 	
<p>8. Renforcer la capacité des États membres à concevoir et à développer des curricula en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM; GCE pour son sigle en anglais)</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'aide de la recherche conduite et consolidée au titre de Résultat escompté 2, développer des cadres génériques pouvant être adaptés, expérimentés et validés dans des pays d'Asie-Pacifique en partenariat avec le centre Asie-Pacifique de l'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU) et Institut Mahatma Gandhi (en attente de confirmation) 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des États membres à développer et intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leur curricula s'améliore 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres adoptent une approche par sujet de la GCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dialogue avec les États membres et leur appui technique à propos des stratégies et pratiques efficaces pour intégrer la GCE
<p>9. Renforcer les capacités des États membres à concevoir et à développer des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE; ECCE pour son sigle en anglais)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et expérimenter des programmes EPPE et des principes directeurs à l'intention des enseignants dans 1-2 pays d'Afrique centrale, en partenariat avec Nestlé et en conformité avec le "Cadre d'action et de coopération de Moscou - Mobiliser la richesse des nations " (2010) (en attente de confirmation) 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des curricula holistiques de qualité en matière d'éducation et de protection de la petite enfance s'améliore 		

III. Résultat escompté 1a du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

L'un des aspects essentiels du mandat du BIE est d'appuyer l'action des États membres visant à améliorer de manière équitable les résultats d'apprentissage par des curricula de grande qualité et adaptés à chaque contexte. Parallèlement, le BIE reconnaît que la mise en œuvre efficace et influente du curriculum dépend du fonctionnement efficace d'autres segments du système éducatif. En outre, le curriculum est étroitement lié à la plupart, si ce n'est l'ensemble, des éléments fondamentaux du système éducatif. L'efficacité d'un curriculum même excellent peut donc être sérieusement réduite par : le manque d'enseignants qualifiés capables de le dispenser ; un environnement physique de l'enseignement et de l'apprentissage inadapté à la réalisation de ces derniers ; un système d'évaluation qui ne permet pas d'évaluer les éléments contenus dans le curriculum ; des circonstances psychosociales qui rendent inefficace l'apprentissage des apprenants; une pédagogie et des processus d'apprentissage inefficaces et d'autres éléments encore. Pour que le curriculum favorise réellement une éducation de qualité et un apprentissage efficace adaptés au développement, il doit s'inscrire dans un système éducatif qui fonctionne correctement. Pour contribuer aux efforts de l'UNESCO en faveur d'une éducation de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie pour tous et pour exploiter tout le potentiel du curriculum, le BIE, en 2015, prévoit de :

- Renforcer les capacités des États membres à analyser, à identifier et à établir par ordre de priorités les principales contraintes qui entravent la mise en œuvre de manière équitable d'une éducation de qualité et de possibilités d'apprentissage efficaces, et de développer et de mettre en œuvre des interventions adaptées.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
1. Appuyer une analyse systémique des principales contraintes dans trois pays	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des États membres à conduire une analyse systémique des éléments qui font obstacle à la mise en œuvre d'une éducation de qualité et de possibilités d'apprentissage efficaces dans trois pays sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rythme lent des pays participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'institutions éducatives nationales relativement plus stables en tant que point focal des activités
2. Appuyer le développement et la mise en œuvre d'interventions pour éliminer les contraintes systémiques identifiées dans huit pays ayant déjà conduit l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités opérationnelles des États membres à concevoir, développer et mettre en œuvre des interventions qui améliorent la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage dans huit pays sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements fréquents à la tête des pays ont pour conséquence d'interrompre ou de faire cesser les initiatives 	
3. Actualiser et améliorer la base de données des pratiques prometteuses en matière d'amélioration systémique de la qualité de l'éducation et de l'efficacité de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • La coopération Sud-Sud et le partage des compétences continuent d'être facilités 		
4. Mettre en place des dispositifs de jumelage avec deux institutions, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage			

IV. Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est renforcée, maintenue et mise en œuvre

En 2015, le BIE renforcera son rôle de leadership intellectuel mondial dans les questions liées au curriculum et à l'apprentissage. Cela se traduira par un renforcement d'une base de connaissances analytiques fondées sur des données probantes qui servira à éclairer des décisions et des pratiques en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation. Un effort concerté sera aussi réalisé pour améliorer la diffusion des connaissances à un public ciblé, en s'attachant en priorité aux spécialistes du curriculum, aux enseignants, aux apprenants et aux décideurs. Les activités spécifiques entreprises dans le cadre de ce programme consisteront notamment en la production de nouvelles connaissances, la gestion des connaissances existantes en vue de combler les lacunes entre les connaissances produites et leur application dans la pratique, la diffusion efficace des connaissances, et le renforcement de l'infrastructure physique pour la gestion des connaissances.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Renforcer et réorienter la production de connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer les travaux relatifs au Rapport mondial sur le curriculum et l'apprentissage, en vue de le diffuser lors de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) provisoirement prévue pour 2016, et lors des réunions futures de la Conférence Conduire la recherche s'inscrivant dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale (GCE) : pratiques actuelles et orientations futures (conjointement avec les activités menées au titre du Résultat escompté 1) et en collaboration avec l'équipe de recherche et de prospective en éducation (ERF) au siège de l'UNESCO et l'Institut Mahatma Gandhi Réorienter l'axe de la revue <i>Perspectives</i> sur le curriculum, l'apprentissage et l'évaluation, lui attribuer un nouveau nom approprié, en harmonisant son image physique avec celle du BIE, et maintenir la publication de cette revue Maintenir la série <i>Pratiques éducatives</i> et publier deux brochures en 2015 sur des questions relatives au curriculum et à l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> La base de connaissances analytiques fondées sur des données probantes dont les États membres peuvent se servir pour orienter leur processus de développement du curriculum et le volume du matériel lié au curriculum est élargie 		
<p>2. Renforcer la fonction de centre d'information et d'échanges (Clearinghouse) du BIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer et maintenir la fonction de passeur d'information de la recherche de pointe en matière d'apprentissage, d'enseignement, de curriculum, de développement curriculaires et d'évaluation Maintenir la production d'alertes bi-hebdomadaires en mettant l'accent sur le curriculum et l'apprentissage Élargir la Collection de curriculum en ligne en intégrant 250 nouveaux documents, et maintenir le catalogue électronique des documents et publications du BIE (IBEDOCs) en ajoutant au moins 200 enregistrements en 2015 Commencer la numérisation de la Collection des manuels scolaires historiques du BIE afin d'établir un catalogue des documents à numériser d'ici à la fin 2015 			

3. Renforcer les capacités de gestion des connaissances du BIE

- Renforcer la plate-forme informatique de manière à conserver et diffuser les connaissances créées et/ou mises à disposition par le BIE de manière plus efficiente et plus efficace

- L'accès physique aux connaissances et au matériel fondés sur des données probantes dont les États membres ont besoin pour améliorer l'apprentissage, l'enseignement et les processus de développement du curriculum est amélioré

4. Améliorer la communication et l'image extérieure sur le site Web du BIE

- Remanier le site Web du BIE pour communiquer de manière appropriée la vision, les stratégies, les programmes, et les domaines d'intervention, les initiatives et les contributions clés, etc.
- Consolider les forums en ligne utilisés par le BIE pour consulter les responsables nationaux du curriculum et entretenir un dialogue technique avec eux (conjointement avec les activités menées au titre du Résultat escompté 1)

- Un consensus mondial et une adhésion concernant les orientations clés et les changements de paradigme proposés par le BIE dans les domaines du curriculum, de l'apprentissage et de l'évaluation sont réalisés

Conférence internationale de l'éducation (CIE)

En 2015, le BIE renforcera son rôle en tant que Secrétariat de la CIE et appuiera efficacement les États membres à préparer la Conférence, provisoirement proposée pour novembre 2016. Le BIE œuvrera sous la direction stratégique du Conseil pour garantir l'alignement de la CIE sur le mandat essentiel du BIE, l'amélioration de la qualité du contenu de la Conférence, et veiller à ce que le dialogue mondial ait davantage de répercussions et que la mobilisation soit forte tout au long de la CIE.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>5. Faciliter les travaux préparatoires de la CIE</p> <ul style="list-style-type: none">• Constitution par les États membres d'un Groupe de travail sur la CIE• Décision prise par les États membres sur la catégorie et la structure de la Conférence ainsi que sur le thème de la CIE, en conformité avec le mandat essentiel du BIE et les résultats de la réunion sur l'après 2015 en Corée• Rédaction d'une note conceptuelle pour orienter la CIE• Elaboration du programme de la CIE• Identification des principaux intervenants/facilitateurs selon le projet de programme• Elaboration d'un accord avec le pays hôte• Identification des co-organisateurs et des co-financeurs de la CIE	<ul style="list-style-type: none">• Un consensus sur la catégorie, la structure et le thème de la Conférence est atteint• La décision des organes directeurs de l'UNESCO (Conseil exécutif, Conférence générale) est garantie• Le financement de la Conférence est garanti• Les travaux préparatoires de la CIE progressent au rythme escompté	<ul style="list-style-type: none">• L'incertitude liée au financement peut retarder les décisions en temps utile des organes directeurs de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none">• L'engagement et l'appui du pays hôte et des États membres sont renforcés

V. Développement institutionnel et organisationnel

L'impact escompté du BIE et, plus important encore, les progrès satisfaisants pour faire du BIE un centre d'excellence, ne peuvent être accomplis sans un effort concerté pour renforcer la capacité du BIE lui-même à fournir des services. La première étape, et condition préalable à ces progrès, a été initiée en 2014 lorsque le BIE a approfondi et articulé des initiatives essentielles par lesquelles il appliquera la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence, et accélérera les progrès vers la réalisation de ce statut. En 2015, l'accent sera mis sur les moyens dont dispose le BIE pour améliorer sa mise en œuvre et son impact. Plus particulièrement, le programme proposé aura pour objectif de : repositionner le BIE de manière appropriée dans ce domaine, repositionner stratégiquement le BIE dans le cadre du dialogue national et mondial sur le développement, lui redonner une visibilité, et augmenter les ressources humaines et la base de compétences, diversifier et élargir les partenariats stratégiques, diversifier et augmenter les ressources financières ; améliorer l'assurance de la qualité ; et renforcer les capacités à collecter des données probantes sur l'impact des programmes, en particulier sur le terrain.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Aligner la structure organisationnelle sur les initiatives essentielles qu'il faut lancer pour appliquer la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir la nouvelle structure organisationnelle (Annexe 1) • Renforcer les principaux processus institutionnels, en particulier la communication et les flux d'information, le déroulement des activités et la répartition de la charge de travail, et le partage des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité et l'efficacité technique du BIE s'améliorent 	<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts du Secrétariat pour mobiliser des ressources financières et nouer des partenariats stratégiques demandent du temps pour produire des résultats • Les Etats membres répondent toujours lentement à la demande du BIE par rapport aux ressources financières et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les activités en 2015
<p>2. Renforcer la base de compétences et la capacité de services conformément à la demande technique du programme de travail et pour permettre:</p> <p>Innovation et leadership en matière de curriculum et apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter : Responsable de projet associé (PA P1) • Demander aux États membres de détacher du personnel (P4) pour : ECCE, éducation à la citoyenneté mondiale, éducation des jeunes • Demander aux États membres de disposer d'un expert associé en : conception et développement du curriculum • Engager un/des consultant (s) P4-P5 pour : ECCE, éducation mondiale à la citoyenneté et curriculum, et évaluation <p>Production et gestion des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter : Responsable de la communication (PA P3) • Demander aux États membres de détacher du personnel (P4) pour : sciences de l'apprentissage ; bibliothèque et sciences de l'information ; production de connaissances en matière de curriculum et apprentissage • Demander aux États membres de disposer d'un expert associé : collection de manuels scolaires historiques ; médias sociaux et communautés en ligne. • Engager un /des consultant(s) pour : TIC 			

Progrès dans les travaux préparatoires de la CIE

- Placer le secrétariat de la CIE sous la supervision directe de la Directrice
- Recevoir du pays hôte un spécialiste de l'éducation au niveau P5 pour appuyer le Secrétariat en vue de la CIE
- Constituer une équipe qui fera office de Secrétariat

Appui systémique aux efforts des États membres pour fournir de manière équitable une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage efficaces

- Recruter un spécialiste de l'éducation au niveau P4
- Demander aux États membres de détacher du personnel au niveau P4, P3
- Engager un/des consultant(s) au niveau P5 pour appuyer l'équipe

3. Renforcer l'assurance de la qualité des programmes et l'évaluation de l'impact des programmes

- Mettre au point et institutionnaliser des mécanismes pour recueillir des données probantes de l'impact des programmes
- Mettre au point et institutionnaliser l'assurance de la qualité de toutes les contributions phares du BIE

4. Repositionner adéquatement le BIE au sein du secteur de l'éducation et de l'UNESCO

- Avec l'appui de l'ADG, énoncer clairement le rôle de leadership et de soutien du BIE en matière de curriculum et d'apprentissage et éviter les doublons
- Énoncer clairement le rôle de leadership et de soutien du BIE en matière de curriculum et d'apprentissage au sein de l'UNESCO
- Élaborer des mécanismes de collaboration avec les directeurs d'autres instituts, en particulier, l'Institut Mahatma Gandhi, et le directeur d'autres Divisions du secteur de l'éducation

5. Diversifier et élargir la base de partenaires stratégiques du BIE, en mettant l'accent sur

- Pays hôte avant tout
- Institutions des États membres
- Organisations professionnelles
- Secteur privé
- Fondations

||

||

||

- Le nombre et la diversité des principaux partenaires augmentent
- Les relations avec le pays hôte et ses institutions se renforcent de manière importante

6. Diversifier et augmenter les sources de financement du BIE

- Mobiliser des contributions budgétaires ordinaires auprès des États membres qui ne contribuent pas actuellement
- Mobiliser des contributions budgétaires ordinaires additionnelles auprès des États membres qui contribuent actuellement, en commençant par le pays hôte et le pays qui assure la présidence du Conseil du BIE
- Initier un financement du secteur privé des programmes spécifiques du BIE
- Initier un financement des fondations des programmes spécifiques du BIE

- Accroître l'appui financier du pays hôte, d'autres États membres, fondations et du secteur privé

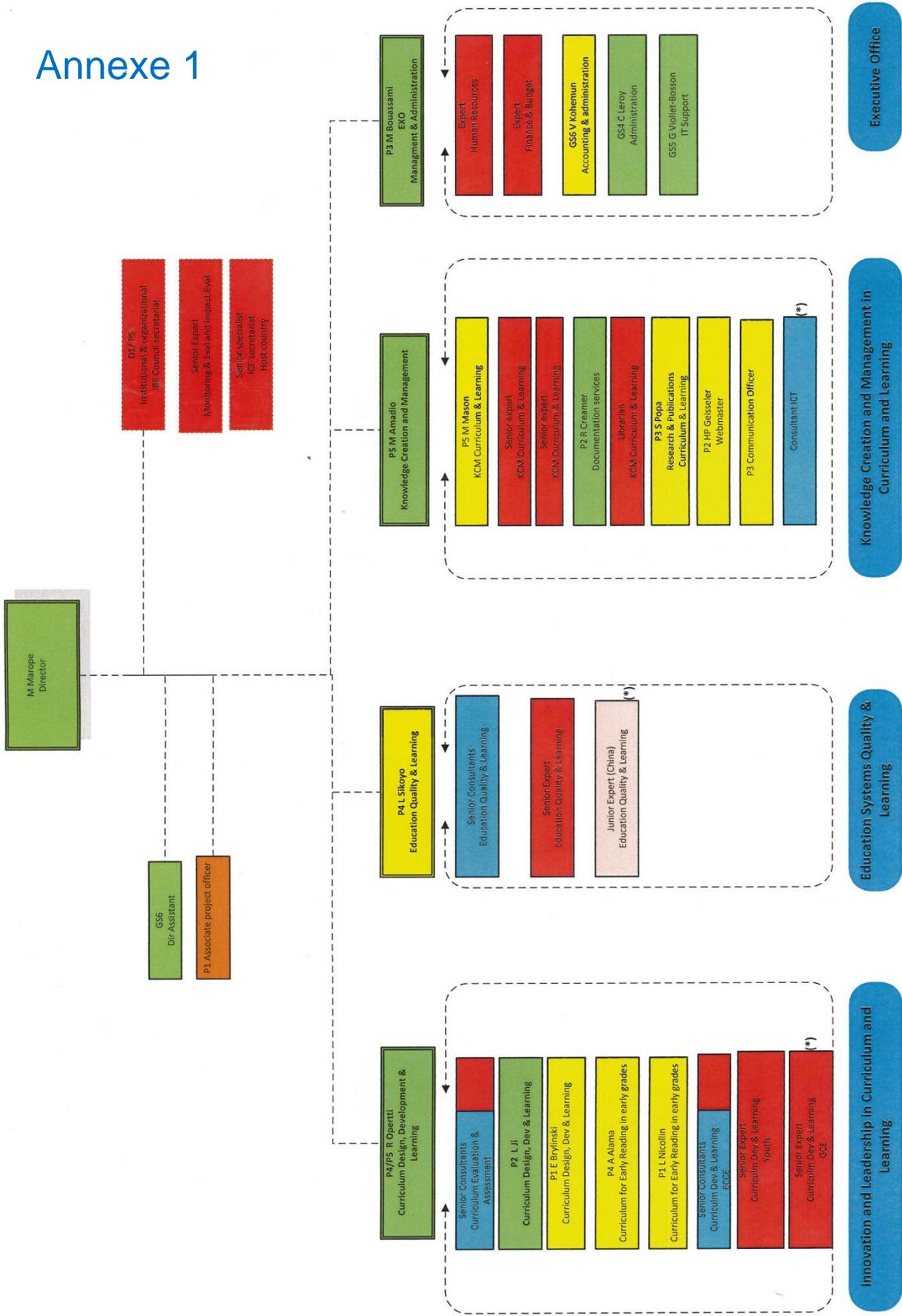
II

II

VI. Données budgétaires

I. ALLOCATIONS (engagements)	en US\$
I. ACTIVITÉS PROGRAMMATIQUES	
I-1 Activités conduites au titre du Résultat escompté I	2 185 525
I-2 Activités conduites au titre du Résultat escompté II	1 427 168
TOTAL I	3 612 693
II. Conseil d'administration/Adm.gen./Dév. institutionnel	
II-1 Conseil/Bureau du Conseil du BIE	80 000
II-2 Frais généraux de fonctionnement	260 000
II-3 Le Bureau de la Directrice	160 000
TOTAL II	500 000
TOTAL I+II	4 112 693
III. Frais de personnel (postes établis)	1 916 883
TOTAL ALLOCATIONS	6 029 576
II. RESSOURCES CRÉDITÉES AU COMPTE SPÉCIAL	
Contribution financière de l'UNESCO	1 762 400
Contributions volontaires	1 613 765
Ressources extrabudgétaires	1 815 689
Report et réserves 2014, recouvrement des coûts 2014	1 185 213
TOTAL RESSOURCES	6 377 067

Annexe 1



(*) In addition, terms of reference of 4 Junior Professionals were submitted to UNESCO HQS

Legend:

- Fixed term
- Project Appointment
- Service contract
- Consultant
- Senior expert
- Secondees

Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2015

Le Conseil du BIE,

Ayant examiné les propositions de la Directrice du BIE pour les activités 2015 contenues dans le document UNESCO/BIE/C.64/3,

Décide que,

a) Pour la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2015, un montant global de 6'029'576 dollars des Etats Unis est affecté au but mentionné dans le tableau d'ouverture de crédit comme suit:

en dollar des USA

I. ALLOCATIONS (ENGAGEMENTS)

I. ACTIVITIES DU PROGRAMME	2015
I-1 Activités sous Résultats Escomptés I	2'185'525
I-2 Activités sous Résultats Escomptés II	1'427'168
TOTAL I	3'612'693
II. BIE ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL	
II-1 Conseil du BIE /Bureau du Conseil	80'000
II-2 Frais généraux de fonctionnement	260'000
II-3 Bureau de la Direction	160'000
TOTAL II	500'000
TOTAL I + II	4'112'693
III. COUTS DU PERSONNEL (postes établis)	1'916'883
A. TOTAL ALLOCATIONS	6'029'576

b) La dotation totale, votée au paragraphe (a) ci-dessus, sera financée au moyen de fonds affectés aux activités du Bureau, qui sont ou seront versés au Compte spécial créé par le Directeur général de l'UNESCO conformément aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'Organisation et à l'article 3 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation, comme suit:

II. RESSOURCES CREDITEES SUR LE COMPTE SPECIAL

Contribution financière de l'UNESCO	1'742'400
Contributions volontaires	1'613'765
Ressources Extrabudgétaires	1'815'689
Report, Réserves 2014 et recouvrement des coûts 2014	1'185'213
B. TOTAL RESSOURCES	6'377'067
<u>TOTAL RESERVES ESTIMEES FIN 2015 (B-A)</u>	347'491

c) La Directrice est autorisée à accepter et à ajouter à la dotation approuvée au paragraphe (a) ci-dessus les contributions volontaires, les subventions, les dotations, les dons, les legs, les revenus tirés de l'exécution de projets confiés à l'Institut et de la vente de publications ou d'autres activités

particulières et les recettes diverses, en tenant compte des dispositions de l'Article 3.1 du Règlement financier du Compte spécial du Bureau international d'éducation (BIE). La Directrice fournira par écrit, au Conseil, lors de la session qui suit une telle action les informations sur les montants acceptés.

d) La Directrice est autorisée à engager des dépenses pendant la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2015 à concurrence du montant voté au paragraphe (a) ci-dessus.

e) La Directrice est autorisée à effectuer des virements de crédits entre lignes budgétaires, dans la limite de 20 % du montant total affecté à la ligne de dotation à partir de laquelle les crédits sont transférés.

f) La Directrice est autorisée à opérer des virements de crédits entre lignes de dotation au-delà du pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus après approbation préalable du Conseil ou de son Comité directeur.

g) En cas de circonstances urgentes et spéciales, lorsqu'une action impérative s'impose, la Directrice peut effectuer des virements de crédits, entre lignes budgétaires dépassant le pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus, mais pour un montant ne dépassant pas 50 000 dollars, et informer par écrit les membres du Conseil des détails de ces transferts et des raisons qui y ont présidé lors de la session qui suit une telle initiative.

h) La Directrice est autorisée à recevoir des fonds ou une aide en nature des gouvernements, des organisations internationales, régionales ou nationales, des institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres instances ainsi que de personnes physiques, pour la mise en œuvre des programmes, des projets et autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités du BIE et en ligne avec les objectifs stratégiques de l'UNESCO. Elle est, en outre autorisée à engager des dépenses pour de telles activités, conformément au Règlement financier du Compte spécial du BIE et/ou du Règlement financier de l'UNESCO et des accords passés avec les donateurs.

i) La Directrice établira et gérera les réserves en conformité avec l'article 7, paragraphe 7.2 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation. Les fonds crédités sur ces réserves peuvent provenir de différentes sources et pourront atteindre de 5 à 10 % du budget annuel. La Directrice du BIE peut utiliser ces fonds en fonction des besoins du programme et faire un rapport au Conseil à la session qui suit immédiatement leur utilisation. La création de telles réserves ne doit pas avoir un impact négatif sur l'exécution des activités adoptées par le Conseil.

j) En conformité avec le Règlement financier du Compte spécial du BIE, Article 6, paragraphes 6.1 et 6.2, la Directrice fera des placements en accord avec la réglementation en vigueur dans l'Organisation des fonds non utilisés pour l'exécution du programme.

